

Organisation de l'enseignement

MAROC



Scolarité obligatoire de 6 à 15 ans

Le primaire : de 4 à 12 ans

- L'enseignement préscolaire de 4 à 6 ans
- L'école primaire de 6 à 12 ans. Deux cycles :
 - Le Premier Cycle : de 6 à 8 ans
 - Le Second Cycle : de 8 à 12 ans

La fin de l'école primaire est validée par un **certificat d'études primaires**.

Le secondaire : de 12 à 18 ans

- L'école Collégiale : de 12 à 15 ans

L'achèvement de l'enseignement collégial est validé par un **brevet d'enseignement collégial** (BEC), mentionnant le cas échéant, le champ d'apprentissage et de spécialisation technique et professionnelle.

- L'enseignement secondaire qualifiant, d'une durée de 2/3 ans : 15 à 17/18 ans.

ORGANISATION ET COMPETENCES DES AUTORITES ACADEMIQUES

Le Ministère de l'Education nationale :

5 niveaux d'intervention :

- l'administration centrale
- 16 académies régionales d'éducation et de formations (AREF, soit une par Région)
- 69 délégations provinciales et préfectorales (soit une par province et par préfecture)
- les établissements de formation : écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation
- les centres régionaux des métiers de l'éducation et de formation

Responsabilités:

- Elaboration et mise en œuvre de la politique d'éducation.
- Elaboration de la politique en matière d'éducation pour tous au profit des enfants non scolarisés ou déscolarisés,
- Organisation des structures administratives et répartition des ressources
- Tutelle sur les académies régionales d'éducation et de formation.

Les AREF : Les AREF sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Responsabilités:

- Formations techniques initiales ainsi que les formations professionnelles en alternance ;
- Entretien et équipement des établissements ;
- Gestion des ressources humaines et de leur formation;
- Recherche pédagogique, supervision des examens, évaluation des apprentissages ;
- Mise en place de partenariats avec les acteurs régionaux ;

EDD-SI DANS LE MILIEU SCOLAIRE

On compte 285 établissements scolaires appartenant au **réseau des écoles associées de l'UNESCO**, dont 8 à la délégation de Skhirat-Témara de l'AREF Rabat Salé Zemmour Zaer.

Ces établissements mènent des actions en faveur :

- **Des populations défavorisées**
- **De l'environnement et du développement durable**

=> La Charte de l'environnement et du développement durable vise :

- l'instauration de bonnes pratiques environnementales au niveau des comportements individuels et collectifs à l'école,
- Apprendre aux écoliers à respecter, reconnaître la valeur et les richesses provenant du passé, tout en les préservant,
- Faire des écoliers d'aujourd'hui des citoyens de demain, concernés et responsables, exerçant leurs droits et responsabilités à tous les niveaux : local, national et international (penser globalement / agir localement).

Exemples d'activités :

- Généralisation de l'Utilisation des Ampoules Electriques Economiques « Lampes à basse consommation »,
- Opération : « un élève, un arbre – une école une forêt »,
- Opération : « Gestion rationnelle de la consommation d'eau »,
- Programme « lutte contre l'utilisation du plastique noir ».